



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 696-22

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Barthélemy, que le Conseil a adopté lors de sa séance ordinaire du 4 juillet 2022 le règlement 696-22 portant le titre suivant :

RÈGLEMENT N°696-22 AMENDANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES N° 556-13 AFIN D'AJOUTER UN ARTICLE CONCERNANT LES ABRIS D'HIVER TEMPORAIRE

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance lors des ouvertures du bureau municipal.

DONNÉ à Saint-Barthélemy, le 6 juillet 2022



Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil le 6 juillet 2022.



Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière